



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Fonctionnement : Nord

Question écrite n° 3639

### Texte de la question

M Bernard Derosier attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la situation des effectifs des PTT dans le departement du Nord. En effet, les suppressions d'emplois intervenues sont reparties sur l'ensemble des departements sans qu'il soit tenu compte des specificites locales. Cette disposition penalise les departements dont la charge effective est la plus importante. Les effectifs ayant toujours ete calcules en fonction du trafic existant, il est demontre que le rendement est, pour le Nord, superieur a la moyenne nationale. Par consequent, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de corriger cette inegalite de traitement.

### Texte de la réponse

Reponse. - En ce qui concerne les services postaux, les moyens mis a la disposition des regions sont negocies chaque annee dans le cadre de l'elaboration des contrats de gestion. En matiere d'emplois, les ajustements regionaux sont determines en fonction du niveau de la contrainte budgetaire en tenant compte, d'une part, des variations de l'activite postale et financiere et, d'autre part, de la mise en oeuvre des programmes d'amelioration des procedures et de modernisation des equipements. Les etudes conduites a cet effet font intervenir les rendements constatés et les harmonisations a effectuer. Outre ces criteres techniques, il est pris en consideration les particularites de chaque region de maniere que la contribution demandee a chacune d'elle soit la plus equitable possible. Les chefs de service regionaux agissent de meme a l'egard des departements places sous leur autorite et les negociations qu'ils menent avec les chefs de service departementaux tiennent compte des specificites de chaque departement. Ainsi, les reajustements d'effectifs de 1989 se rapportant au departement du Nord prendront bien en compte les specificites locales de ce departement. Enfin, s'agissant des telecommunications, l'assurance peut etre donnee que les suppressions d'emplois decidees par les lois de finances ont ete reparties sur les directions regionales, et au stade ulterieur sur les directions operationnelles, apres une analyse poussee des specificites regionales, dans le souci d'equilibrer le plus possible les efforts demandes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Derosier Bernard](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3639

**Rubrique :** Postes et telecommunications

**Ministère interrogé :** postes, telecommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, telecommunications et espace

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 1988, page 2795